



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Nomination - Protecteur de l'élève à la CSDL

Laval, le 4 février 2019 – La Commission scolaire de Laval (CSDL) confirme la nomination de Me Claude Provencher à titre de Protecteur de l'élève. Nommé au conseil des commissaires le 30 janvier dernier, monsieur Provencher est entré en fonction le 1^{er} février.

Juriste et médiateur de formation, Me Provencher possède une solide expérience dans le domaine de l'arbitrage, ayant occupé les fonctions d'Ombudsman, d'avocat et de médiateur tant du côté gouvernemental qu'au sein d'entreprises privées. Également détenteur d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) du HEC Montréal, il a été membre de nombreux conseils d'administration, dont en milieu scolaire, où il a été membre de comités de parents.

Tel que le prévoit la Loi sur l'instruction publique, monsieur Provencher a notamment pour mandat de recevoir les plaintes des parents et des élèves qui, après avoir épuisé les recours internes mis à leur disposition, demeurent insatisfaits de l'examen de leur plainte ou du résultat de cet examen par la commission scolaire.

La CSDL remercie monsieur Jean Poitras pour sa précieuse contribution à titre de Protecteur de l'élève à la CSDL au cours des cinq dernières années.

Le Protecteur de l'élève n'est pas un membre du personnel de la commission scolaire. De façon indépendante, il analyse les plaintes qui lui sont soumises afin de donner son avis au conseil des commissaires et de lui proposer les recommandations qu'il juge appropriées, le cas échéant.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le Protecteur de l'élève, vous êtes invités à consulter la section «Protecteur de l'élève» sur le site Internet de la Commission scolaire de Laval au www.cslaval.qc.ca/plaintes, où vous trouverez les informations pertinentes et les documents utiles en lien avec la procédure d'examen des plaintes.

À propos de la Commission scolaire de Laval

Présente partout sur le territoire de Laval, la CSDL est l'une des plus importantes commissions scolaires au Québec. Elle dessert près de 56000 élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes. Elle compte à ce jour 56 écoles primaires, 14 écoles secondaires, 8 centres de formation professionnelle, 4 centres d'éducation des adultes et un service aux entreprises et de formation continue. La CSDL est le deuxième plus important employeur de Laval avec plus de 9000 employés.

RENSEIGNEMENTS : Annie Goyette

Directrice adjointe du Secrétariat général
et du Service des communications
Commission scolaire de Laval
450 662-7000, poste 1210
AnGoyette@cslaval.qc.ca

